

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 Juin 2023**

Date de convocation :
19 Juin 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 12

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 3

N°6020

OBJET :

**APPROBATION DU PROCES
VERBAL DU 9 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, 24 juin à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M.MARTIN, Mme BRUN, Mme CHARLOIS, Mme DHOTEL, Mme MICHEL, M.GAVROY, Mme FRENOY, Mme LOPEZ formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : Mme PROTAT DEFRANCE - MM. BERTIN, METIN, PERRIER, GRUAT-CHERRIOT, FEVRE

Absents : Mme PASQUIER

Pouvoirs : M. METIN à M.MARTIN, M. PERRIER à Mme DHOTEL, M. GRUAT-CHERRIOT à Mme CHARLOIS, M. BERTIN à Mme BRUN

Secrétaire de séance : M. GAVROY Vincent

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité de conserver par écrit la traçabilité des échanges,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 Juin 2023.

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations



Fait à Saint Just-Sauvage, le 24 Juin 2023

Le Maire,
Bruno MARTIN

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.

